T6N01Series[C][3]-SDS\_FRANCE-French-75.pdf

 $T6N01Series[M][3]-SDS\_FRANCE-French-75.pdf$ 

T6N01Series[Y][3]-SDS\_FRANCE-French-74.pdf



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou T6N01Series[C][3]

désignation du mélange

Numéro

d'enregistrement

**Synonymes** Aucun(e)(s). le 07-09-17 Date de publication

Numéro de version

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Impression jet d'encre

Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**HP France SAS** 1, Avenue du Canada Les Ulis, 91947

France

0 820 211 211 Téléphone

HP Inc. health effects line

(Appel gratuit depuis les 1-800-457-4209

**Etats-Unis**)

(Ligne directe) 1-760-710-0048

**HP Inc. Customer Care** 

I ine

(Appel gratuit depuis les

**Etats-Unis**)

(Ligne directe)

1-800-474-6836 1-208-323-2551

hpcustomer.inquiries@hp.com Courrier électronique :

1.4 Numéro d'appel + 33 (0)1 45 42 59 59

d'urgence

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient: Eau, magnesium nitrate hexahydrate, Sel colorant direct de phtalocyanine de cuivre

Pictogrammes de danger Aucun(e)(s). Mention d'avertissement Aucun(e)(s).

Mentions de danger Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Mentions de mise en garde

Prévention Donnée inconnue. Intervention Donnée inconnue. Stockage Donnée inconnue. Élimination Donnée inconnue.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one. Risque de réaction allergique.

Nom de la matière : T6N01Series[C][3] SDS FRANCE

12123 Version n°: 01 Date d'émission : le 07-09-17

#### 2.3. Autres dangers

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux. Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes.

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Eau	70-95	7732-18-5	-	-	
		231-791-2			
Classification : -					
Sel colorant direct de phtalocyanine de cuivre	< 5	Confidentiel -	-	-	
Classification : Eye Dam	. 1;H318, Aqu	atic Chronic 3;H412			
magnesium nitrate hexahydrate	< 2.5	13446-18-9	01-2119491164-38-XXXX	-	
		233-826-7			
Classification : Eye Irrit.	2;H319				

Remarques sur la composition Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Informations générales Donnée inconnue.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe

ou persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux)

Produit chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation

persiste, consulter un médecin.

Ingestion En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels

soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Donnée inconnue. Donnée inconnue.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Risques généraux d'incendie Donnée inconnue.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Moyens d'extinction Aucun. inappropriés

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Donnée inconnue.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Donnée inconnue.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Donnée inconnue.

Méthodes particulières

d'intervention

Aucun n'est établi.

Nom de la matière : T6N01Series[C][3] 12123 Version n°: 01 Date d'émission : le 07-09-17

SDS FRANCE

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Porter l'équipement personnel de protection approprié.

Pour les secouristes

Donnée inconnue.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans

un système d'évacuation des eaux usées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer

au moven de pompes.

6.4. Référence à d'autres

rubriques

Donnée inconnue.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles

Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

incompatibilités 7.3. Utilisation(s) finale(s)

Donnée inconnue.

particulière(s)

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Donnée inconnue.

#### Doses dérivées sans effet (DDSE)

Composants	Туре	Voie	Valeur	Forme
magnesium nitrate hexahydrate (CAS 13446-18-9)	Consommateurs	Cutané	12.5 mg/kg bw/d	Long terme systémique
	Travailleurs	Inhalation Oral Cutané Inhalation	10.9 mg/m3 12.5 mg/kg bw/d 20.8 mg/kg bw/d 36.7 mg/m3	Long terme systémique Long terme systémique Long terme systémique Long terme systémique

#### Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Composants	Туре	Voie	Valeur	Forme
magnesium nitrate hexahydrate (CAS 13446-18-9)	Sans objet	CNTP	18 mg/l	Station d'épuration
		Eau de mer	0.045 mg/l	
		Eau douce	0.45 mg/l	
		Périodiqueme nt	4.5 mg/l	Communiqués

Directives au sujet de

Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

l'exposition

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Utiliser dans une zone correctement ventilée.

appropriés

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux. Informations générales

Protection des yeux/du

Donnée inconnue.

visage

Protection de la peau

- Protection des mains Donnée inconnue. - Autres Donnée inconnue. Protection respiratoire Donnée inconnue. Risques thermiques Donnée inconnue.

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité.

Nom de la matière : T6N01Series[C][3]

Donnée inconnue.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

**État physique** Liquide.

Forme Donnée inconnue.

**Couleur** Cyan

OdeurDonnée inconnue.Seuil olfactifDonnée inconnue.

**pH** 8 - 8.4

Point de fusion/point de

congélation

Donnée inconnue.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé

intervalle d'ébullition Point d'éclair

> 93.3 °C (> 200.0 °F) Pensky-Martens coupe fermée

Taux d'évaporationNon déterminéInflammabilité (solide, gaz)Donnée inconnue.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure

d'inflammabilité (%)

Donnée inconnue.

limite supérieure Donnée inconnue.

d'inflammabilité (%)

Non déterminé

Pression de vapeur Non déterminé

Densité de vapeur >= 1 (air = 1,0).

Solubilité(s)

Solubilité (dans l'eau) Soluble dans l'eau

Coefficient de partage: Donnée inconnue.

n-octanol/eau

**Température** Donnée inconnue.

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Donnée inconnue.

Viscosité <= 2 cP

Propriétés explosives Donnée inconnue.

Propriétés comburantes Non déterminé

9.2. Autres informations

**COV** < 156 g/L

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité** Donnée inconnue.

**10.2. Stabilité chimique** Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Ne se produit pas.

**10.4. Conditions à éviter** Donnée inconnue.

**10.5. Matières incompatibles** Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Informations générales Donnée inconnue.

Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un

danger par inhalation.

Contact avec la peau Le contact avec la peau peut provoquer une légère irritation.

Contact avec les yeux Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation.

**Ingestion** Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Symptômes Donnée inconnue.

Nom de la matière : T6N01Series[C][3]

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Non classée comme irritante selon le test sur oeil de lapin isolé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation cutanée Mutagénicité sur les cellules

germinales Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour

certains organes cibles exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Danger par aspiration

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Donnée inconnue.

**Autres informations** 

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients.

Toxicité aquatique Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.

12.2. Persistance et

dégradabilité

Donnée inconnue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage

n-octanol/eau (log Kow)

Donnée inconnue. Donnée inconnue.

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et

**vPvB** 

Donnée inconnue.

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes Donnée inconnue.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Donnée inconnue. Emballage contaminé Donnée inconnue. Donnée inconnue. Code des déchets UE

Informations / Méthodes

d'élimination

Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau.

Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau.

Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales,

nationales et fédérales en matière de protection de lenvironnement.

Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse http://www.hp.com/recycle.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

12123 Version n°: 01 Date d'émission : le 07-09-17

Nom de la matière : T6N01Series[C][3]

#### **IATA**

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

#### **IMDG**

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

#### **ADR**

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

#### **Autres informations**

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA N'est pas listé.

#### **Autorisations**

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation

N'est pas listé.

#### Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

## Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

## Autres réglementations

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

#### **Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux dispositions de la réglementation (UE) 2015/830. Classification conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 modifiée.

Dispositions particulières : Règlementation (CE) N°1907/2006 du Parlement et du Conseil Européen concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions relatives aux produits chimiques (REACH), établissant une Agence Européenne des Produits Chimiques, amendant la Directive 1999/45/CE et rejettant la Règlementation du Conseil (CEE) N°793/93 et la Règlementation de la Commission (CE) N°1488/94 ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE (dans sa version amendée du OJ L (Journal officiel de l'Union européenne) 396 du 29.05.2007 page 3 avec plus amples rectifications et avenants).

Réglementations nationales

es Donnée inconnue.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Se référer au document SUMI ou GEIS ci-joint, le cas échéant.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Références

Règlement (CE) No 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions d'utilisation des produits chimiques (Règlement REACH) et instituant une Agence européenne des produits chimiques.

Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 modifiant le Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (CE) No 1272/2008 du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, tel qu'amendé (Règlement CLP).

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange Estimate based on test data on similar toner/developer/drum and/or the raw materials of this product.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H318 Risque de grave lésion oculaire.

H319 Risque de grave irritation oculaire.

H412 Nocif pour la vie aquatique et à effets durables.

Informations de révision

1. Product and Company Identification: Nom commercial alternatif Composition/Renseignements sur les ingrédients : Ingrédients RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques: Contact avec les yeux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques: Ingestion RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques: Inhalation

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques: Contact avec la peau

RUBRIQUE 16: Autres informations: Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations: Références

RUBRIQUE 16: Autres informations: Informations de formation

Informations de formation
Clause de non-responsabilité

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1 ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications règlementaires d'autres pays.

Nom de la matière : T6N01Series[C][3]

12123 Version n°: 01 Date d'émission : le 07-09-17

#### Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis) Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux

Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques) CAS **CERCLA** Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund

Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)

**CFR** Code de Réglementation Fédérale

COC Cleveland coupe ouverte Ministère des transports Ministère des Transports

des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

**EPCRA** 

**IARC** 

Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification

des Urgences et le Droit de la Population à l'Information) Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer

**NIOSH** National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la

Sécurité du Travail)

NTP Programme National de Toxicologie

Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la **OSHA** 

Sécurité du Travail)

**PEL** Limite d'Exposition Admise

**RCRA** Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources

**REC** Recommandé

**REL** Limite d'Exposition Recommandée

**SARA** Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du

SuperFund Act)

**VLCT** Limite d'exposition à court terme

Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de TCLP: <value>

Lixiviation)

Vle Seuil Limite

Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques **TSCA** 

COV Composés Organiques Volatils

Nom de la matière : T6N01Series[C][3]

12123 Version n°: 01 Date d'émission : le 07-09-17

SDS FRANCE

## Safe Use of Mixture Information (SUMI)

# Consignes d'utilisation sûre des informations sur les mélanges (SUMI)

# Encre à base d'eau: WB01 \*French\*

#### Clause de non-responsabilité

Ces consignes d'utilisation constituent un document générique visant à indiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse à l'obligation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant ces consignes d'utilisation à la fiche de sécurité d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le mélange peut être utilisé en toute sécurité en suivant les instructions ci-dessous.

Conformément à la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'employeur garde la responsabilité de communiquer les informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration des consignes en milieu professionnel pour les employés, les fiches de consignes d'utilisation doivent toujours être étudiées en même temps que la fiche de sécurité et l'étiquette du produit. Les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) et de la concentration prévisible sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de sécurité chimique (CSA) seront indiquées en section 8 de la fiche de sécurité.

Le(s) numéro(s) d'enregistrement REACH, le cas échéant, complète(nt) la fiche de sécurité étendue d'un produit.

Condition	s de to	nction	nement

Durée maximale	Jusqu'à 8 heures par jour
Fréquence de l'exposition	< 240 jours par an
Conditions de traitement	Couvre l'utilisation à des températures ambiantes.
	Une ventilation adéquate doit être prévue dans les zones où l'impression est effectuée. La norme ANSI/ASHRAE 62.1-2013 fournit
	des lignes directrices pour assurer une qualité de l'air acceptable dans l'espace de travail.
	Éviter tout contact direct.
	Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail.
	Une supervision doit être assurée pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont implémentées et correctement
	appliquées, et que les conditions de fonctionnement sont bien suivies.

#### Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la sécurité Porter des lunettes de sécurité munies de protections latérales (ou des lunettes de protection), en cas de risque de projection.

Porter des gants résistants aux agents chimiques : Voir la section 8 de la fiche de sécurité.

Porter des vêtements appropriés résistants aux agents chimiques.

En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement de protection respiratoire.

La mise en place d'une fontaine de lavage oculaire et de douches d'urgence est recommandée.

Éviter de respirer les vapeurs/brumes.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Les employés doivent être formés à l'utilisation et à l'entretien appropriés de tous les équipements de protection individuelle









#### Conseils de bonnes pratiques

Utiliser les équipements de protection individuelle selon les besoins.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en environnement professionnel.

Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Conserver à température ambiante.





#### Mesures environnementales

Ne pas laisser ce matériau s'écouler dans les égouts/réseaux d'approvisionnement en eau.

Éliminer les déchets conformément aux règlements environnementaux locaux, fédéraux et provinciaux.

Assurer la collecte et l'élimination des déchets à travers un prestataire dûment licencié.

## Utiliser des descripteurs

IS-Utilisation dans les sites industriels

PW-Large utilisation par les professionnels

SU7-Supports d'impression et de reproduction

#### PC18-encres et toners

PROC1-production chimique ou de raffinerie en procédure fermée sans risque d'exposition ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes. PROC2-production chimique ou de raffinerie en procédure continue fermée avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC3-Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en procédures par lots fermées avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC8a-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées

PROC8b-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations dédiées

ERC5-Utilisation dans un site industriel menant à une inclusion dans ou sur l'article

ERC8c-Utilisation généralisée conduisant à une inclusion dans ou sur l'article (en intérieur)

#### Informations supplémentaires sur la composition des produits

Dans la section 2 de la fiche de sécurité ainsi que sur l'étiquette, la classification du mélange est fournie.

La plupart des encres à base d'eau sont « non classées ».

La classification du mélange est basé sur chaque ingrédient qui la compose et sur sa concentration.

Tous les ingrédients qui contribuent à la classification sont énoncés dans la section 3 de la fiche de sécurité.

Les valeurs limites pertinentes des ingrédients à partir desquels l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la fiche de sécurité.

Le produit peut contenir des ingrédients ayant un effet sensibilisant pouvant causer des réactions allergiques à certaines personnes.

La section 2 de la fiche de sécurité indique ces ingrédients le cas échéant.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou T6N01Series[M][3]

désignation du mélange

Numéro

d'enregistrement

**Synonymes** Aucun(e)(s). le 07-09-17 Date de publication

Numéro de version

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Impression jet d'encre

Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**HP France SAS** 1, Avenue du Canada Les Ulis, 91947

France

0 820 211 211 Téléphone

HP Inc. health effects line

(Appel gratuit depuis les 1-800-457-4209

**Etats-Unis**)

(Ligne directe) 1-760-710-0048

**HP Inc. Customer Care** 

I ine

(Appel gratuit depuis les

**Etats-Unis**)

1-800-474-6836 1-208-323-2551

(Ligne directe) hpcustomer.inquiries@hp.com Courrier électronique :

1.4 Numéro d'appel + 33 (0)1 45 42 59 59

d'urgence

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient: Eau, magnesium nitrate hexahydrate, pyrrolidone-2

Pictogrammes de danger Aucun(e)(s). Mention d'avertissement Aucun(e)(s).

Mentions de danger Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Mentions de mise en garde

Prévention Donnée inconnue. Intervention Donnée inconnue. Stockage Donnée inconnue. Élimination Donnée inconnue.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one. Risque de réaction allergique.

Nom de la matière : T6N01Series[M][3]

#### 2.3. Autres dangers

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux. Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes.

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Eau	65-85	7732-18-5	-	-	
		231-791-2			
Classification:	-				
pyrrolidone-2	< 7.5	616-45-5	01-2119475471-37-XXXX	-	
		210-483-1			
Classification :	Eye Irrit. 2;H319				
magnesium nitrate hexa	ahydrate < 2.5	13446-18-9	01-2119491164-38-XXXX	-	
		233-826-7			
Classification:	Eye Irrit. 2;H319				

Remarques sur la composition Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Informations générales Donnée inconnue.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe

ou persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux)

pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation

persiste, consulter un médecin.

Ingestion En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Donnée inconnue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée inconnue.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie** 

Risques généraux d'incendie Donnée inconnue.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Produit chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction

inappropriés

Aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou

du mélange

Donnée inconnue.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Donnée inconnue.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Donnée inconnue.

Méthodes particulières

d'intervention

Aucun n'est établi.

Nom de la matière : T6N01Series[M][3]

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Porter l'équipement personnel de protection approprié.

Pour les secouristes

Donnée inconnue.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer

au moyen de pompes.

6.4. Référence à d'autres

rubriques

Donnée inconnue.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

7.3. Utilisation(s) finale(s)

Donnée inconnue.

particulière(s)

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Voie

Valeur

**Forme** 

Procédures de suivi recommandées

Composants

Donnée inconnue.

Type

#### Doses dérivées sans effet (DDSE)

magnesium nitrate hexahydrate (CAS 13446-18-9)	Consommateurs	Cutané	12.5 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Inhalation	10.9 mg/m3	Long terme systémique
		Oral	12.5 mg/kg bw/d	Long terme systémique
	Travailleurs	Cutané	20.8 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Inhalation	36.7 mg/m3	Long terme systémique
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)	Consommateurs	Cutané	6 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Cutané	167 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Inhalation	17.1 mg/m3	Long terme systémique
		Oral	5.2 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Oral	33.3 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
	Travailleurs	Cutané	277 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Cutané	10 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Cutané Inhalation	10 mg/kg bw/d 57.8 mg/m3	
centrations prédites sans effet (PNEC)				
	Туре			• • •
Composants magnesium nitrate hexahydrate (CAS	<b>Type</b> Sans objet	Inhalation	57.8 mg/m3	Long terme systémique
Composants		Inhalation Voie	57.8 mg/m3	Long terme systémique
Composants magnesium nitrate hexahydrate (CAS		Inhalation  Voie  CNTP	57.8 mg/m3  Valeur  18 mg/l	Long terme systémique
Composants magnesium nitrate hexahydrate (CAS		Inhalation  Voie  CNTP  Eau de mer	57.8 mg/m3  Valeur  18 mg/l  0.045 mg/l  0.45 mg/l	Long terme systémique
Composants magnesium nitrate hexahydrate (CAS 13446-18-9)		Inhalation  Voie  CNTP  Eau de mer Eau douce Périodiqueme	57.8 mg/m3  Valeur  18 mg/l  0.045 mg/l  0.45 mg/l	Forme Station d'épuration
Composants magnesium nitrate hexahydrate (CAS	Sans objet	Inhalation  Voie  CNTP  Eau de mer  Eau douce  Périodiqueme  nt	57.8 mg/m3  Valeur  18 mg/l  0.045 mg/l  0.45 mg/l  4.5 mg/l	Station d'épuration  Communiqués
Composants magnesium nitrate hexahydrate (CAS 13446-18-9)	Sans objet	Inhalation  Voie  CNTP  Eau de mer Eau douce Périodiqueme nt CNTP	57.8 mg/m3  Valeur  18 mg/l  0.045 mg/l  0.45 mg/l  4.5 mg/l	Forme Station d'épuration  Communiqués
Composants magnesium nitrate hexahydrate (CAS 13446-18-9)	Sans objet	Inhalation  Voie  CNTP  Eau de mer Eau douce Périodiqueme nt CNTP Eau de mer	57.8 mg/m3  Valeur  18 mg/l  0.045 mg/l  0.45 mg/l  4.5 mg/l  10 mg/l  0.05 mg/l  0.5 mg/l	Forme Station d'épuration  Communiqués

Nom de la matière : T6N01Series[M][3]

SDS FRANCE 12125 Version n°: 01 Date d'émission : le 07-09-17

Composants **Type** Voie Valeur **Forme** 

> Sol 0.0612 mg/kg

Directives au sujet de

l'exposition

Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Utiliser dans une zone correctement ventilée.

appropriés

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Donnée inconnue.

Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux. Informations générales

Protection des yeux/du

visage

Protection de la peau

Donnée inconnue. - Protection des mains Donnée inconnue. - Autres **Protection respiratoire** Donnée inconnue. **Risques thermiques** Donnée inconnue.

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Donnée inconnue.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physique Liquide.

**Forme** Donnée inconnue.

Couleur Magenta

Odeur Donnée inconnue. Donnée inconnue. Seuil olfactif

8 - 8.4 pН

Point de fusion/point de

congélation

Donnée inconnue.

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Non déterminé

Point d'éclair > 93.3 °C (> 200.0 °F) Pensky-Martens coupe fermée

Taux d'évaporation Non déterminé Inflammabilité (solide, gaz) Donnée inconnue.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure Donnée inconnue.

d'inflammabilité (%)

limite supérieure Donnée inconnue.

d'inflammabilité (%)

Non déterminé Pression de vapeur >= 1 (air = 1,0).Densité de vapeur

Solubilité(s)

Soluble dans l'eau Solubilité (dans l'eau) Donnée inconnue. Coefficient de partage:

n-octanol/eau

**Température** Donnée inconnue.

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Donnée inconnue.

<= 2 cP Viscosité

Donnée inconnue. Propriétés explosives Propriétés comburantes Non déterminé

9.2. Autres informations

COV < 156 g/L RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Donnée inconnue.

10.2. Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Ne se produit pas.

Donnée inconnue. 10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de 10.6. Produits de décomposition dangereux monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Informations générales Donnée inconnue. Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un

danger par inhalation.

Contact avec la peau Le contact avec la peau peut provoguer une légère irritation. Contact avec les yeux Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation.

Ingestion Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**Symptômes** Donnée inconnue.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité aiguë

Composants Résultats d'essais **Espèce** 

pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)

<u>Aiguë</u> Oral

**DL50** > 5000 mg/kg Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classée comme irritante selon le test sur oeil de lapin isolé.

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Non irritant chez le lapin (OCDE 404)

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Informations sur les mélanges et informations sur les

substances

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Donnée inconnue.

**Autres informations** 

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir

des informations sur les mesures de premiers secours.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.

Nom de la matière : T6N01Series[M][3] SDS FRANCE Composants Espèce Résultats d'essais

pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)

Aquatique

Crustacé CE50 Puce d'eau (daphnia pulex) 13.21 mg/l, 48 heures

12.2. Persistance et

dégradabilité

Donnée inconnue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée inconnue.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

pyrrolidone-2 -0.85

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée inconnue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

vPvR

**12.6. Autres effets néfastes**Donnée inconnue.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduairesDonnée inconnue.Emballage contaminéDonnée inconnue.Code des déchets UEDonnée inconnue.

Informations / Méthodes

Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau.

d'élimination

Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et

fédérales en matière de protection de lenvironnement.

Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à

l'adresse http://www.hp.com/recycle.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

**IATA** 

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

**IMDG** 

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

**ADR** 

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Non regioniente comme une marchanale aungereace.

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de

marchandises dangereuses (RID).

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

**Autres informations** 

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA N'est pas listé.

#### **Autorisations**

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation

N'est pas listé.

#### **Restrictions d'utilisation**

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

#### Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

**Autres informations** 

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux dispositions de la réglementation (UE) 2015/830. Classification conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 modifiée.

Dispositions particulières : Règlementation (CE) N°1907/2006 du Parlement et du Conseil Européen concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions relatives aux produits chimiques (REACH), établissant une Agence Européenne des Produits Chimiques, amendant la Directive 1999/45/CE et rejettant la Règlementation du Conseil (CEE) N°793/93 et la Règlementation de la Commission (CE) N°1488/94 ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE (dans sa version amendée du OJ L (Journal officiel de l'Union européenne) 396 du 29.05.2007 page 3 avec plus amples rectifications et avenants).

Réglementations nationales

Donnée inconnue.

15.2. Évaluation de la sécurité

Se référer au document SUMI ou GEIS ci-joint, le cas échéant.

chimique

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Références

Règlement (CE) No 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions d'utilisation des produits chimiques (Règlement REACH) et instituant une Agence européenne des produits chimiques.

Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 modifiant le Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (CE) No 1272/2008 du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, tel qu'amendé (Règlement CLP).

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange Estimate based on test data on similar toner/developer/drum and/or the raw materials of this product.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement H319 Risque de grave irritation oculaire.

Nom de la matière : T6N01Series[M][3]

#### Informations de révision

1. Product and Company Identification: Nom commercial alternatif Composition/Renseignements sur les ingrédients : Ingrédients

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques: Contact avec les yeux RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques: Contact avec les yeux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques: Ingestion RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques: Inhalation

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques: Contact avec la peau RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques: Contact avec la peau

RUBRIQUE 16: Autres informations: Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer

le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations: Références

RUBRIQUE 16: Autres informations: Informations de formation

Informations de formation
Clause de non-responsabilité

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau. Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1

Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis) Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux

CAS Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund

Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)

ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications règlementaires d'autres pays.

**CFR** Code de Réglementation Fédérale

COC Cleveland coupe ouverte
Ministère des transports Ministère des Transports

des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

**EPCRA** 

Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification

des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)

IARC Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer

NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la

Sécurité du Travail)

NTP Programme National de Toxicologie

OSHA Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la

Sécurité du Travail)

PEL Limite d'Exposition Admise

RCRA Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources

**REC** Recommandé

REL Limite d'Exposition Recommandée

SARA Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du

SuperFund Act)

**VLCT** Limite d'exposition à court terme

TCLP: <value> Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de

Lixiviation)

VIe Seuil Limite

TSCA Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques

COV Composés Organiques Volatils

Nom de la matière : T6N01Series[M][3]

12125 Version n° : 01 Date d'émission : le 07-09-17

## Safe Use of Mixture Information (SUMI)

# Consignes d'utilisation sûre des informations sur les mélanges (SUMI)

# Encre à base d'eau: WB01 \*French\*

#### Clause de non-responsabilité

Ces consignes d'utilisation constituent un document générique visant à indiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse à l'obligation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant ces consignes d'utilisation à la fiche de sécurité d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le mélange peut être utilisé en toute sécurité en suivant les instructions ci-dessous.

Conformément à la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'employeur garde la responsabilité de communiquer les informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration des consignes en milieu professionnel pour les employés, les fiches de consignes d'utilisation doivent toujours être étudiées en même temps que la fiche de sécurité et l'étiquette du produit. Les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) et de la concentration prévisible sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de sécurité chimique (CSA) seront indiquées en section 8 de la fiche de sécurité.

Le(s) numéro(s) d'enregistrement REACH, le cas échéant, complète(nt) la fiche de sécurité étendue d'un produit.

Condition	s de to	nction	nement

Durée maximale	Jusqu'à 8 heures par jour
Fréquence de l'exposition	< 240 jours par an
Conditions de traitement	Couvre l'utilisation à des températures ambiantes.
	Une ventilation adéquate doit être prévue dans les zones où l'impression est effectuée. La norme ANSI/ASHRAE 62.1-2013 fournit
	des lignes directrices pour assurer une qualité de l'air acceptable dans l'espace de travail.
	Éviter tout contact direct.
	Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail.
	Une supervision doit être assurée pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont implémentées et correctement
	appliquées, et que les conditions de fonctionnement sont bien suivies.

#### Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la sécurité Porter des lunettes de sécurité munies de protections latérales (ou des lunettes de protection), en cas de risque de projection.

Porter des gants résistants aux agents chimiques : Voir la section 8 de la fiche de sécurité.

Porter des vêtements appropriés résistants aux agents chimiques.

En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement de protection respiratoire.

La mise en place d'une fontaine de lavage oculaire et de douches d'urgence est recommandée.

Éviter de respirer les vapeurs/brumes.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Les employés doivent être formés à l'utilisation et à l'entretien appropriés de tous les équipements de protection individuelle









#### Conseils de bonnes pratiques

Utiliser les équipements de protection individuelle selon les besoins.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en environnement professionnel.

Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Conserver à température ambiante.





# Mesures environnementales

Ne pas laisser ce matériau s'écouler dans les égouts/réseaux d'approvisionnement en eau.

Éliminer les déchets conformément aux règlements environnementaux locaux, fédéraux et provinciaux.

Assurer la collecte et l'élimination des déchets à travers un prestataire dûment licencié.

## Utiliser des descripteurs

IS-Utilisation dans les sites industriels

PW-Large utilisation par les professionnels

SU7-Supports d'impression et de reproduction

#### PC18-encres et toners

PROC1-production chimique ou de raffinerie en procédure fermée sans risque d'exposition ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes. PROC2-production chimique ou de raffinerie en procédure continue fermée avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC3-Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en procédures par lots fermées avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC8a-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées

PROC8b-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations dédiées

ERC5-Utilisation dans un site industriel menant à une inclusion dans ou sur l'article

ERC8c-Utilisation généralisée conduisant à une inclusion dans ou sur l'article (en intérieur)

#### Informations supplémentaires sur la composition des produits

Dans la section 2 de la fiche de sécurité ainsi que sur l'étiquette, la classification du mélange est fournie.

La plupart des encres à base d'eau sont « non classées ».

La classification du mélange est basé sur chaque ingrédient qui la compose et sur sa concentration.

Tous les ingrédients qui contribuent à la classification sont énoncés dans la section 3 de la fiche de sécurité.

Les valeurs limites pertinentes des ingrédients à partir desquels l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la fiche de sécurité.

Le produit peut contenir des ingrédients ayant un effet sensibilisant pouvant causer des réactions allergiques à certaines personnes.

La section 2 de la fiche de sécurité indique ces ingrédients le cas échéant.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou T6N01Series[Y][3]

désignation du mélange

Numéro

d'enregistrement

**Synonymes** Aucun(e)(s). le 07-09-17 Date de publication

Numéro de version

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Impression jet d'encre

Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**HP France SAS** 1, Avenue du Canada

Les Ulis, 91947 France

0 820 211 211 Téléphone

HP Inc. health effects line

(Appel gratuit depuis les 1-800-457-4209

**Etats-Unis**) (Ligne directe)

1-760-710-0048

**HP Inc. Customer Care** 

I ine

(Appel gratuit depuis les

**Etats-Unis**)

1-800-474-6836

(Ligne directe)

1-208-323-2551

hpcustomer.inquiries@hp.com Courrier électronique :

1.4 Numéro d'appel + 33 (0)1 45 42 59 59

d'urgence

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient: Colorant jaune, Eau, magnesium nitrate hexahydrate, pyrrolidone-2

Pictogrammes de danger Aucun(e)(s). Mention d'avertissement Aucun(e)(s).

Mentions de danger Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Mentions de mise en garde

Prévention Donnée inconnue. Intervention Donnée inconnue. Stockage Donnée inconnue. Élimination Donnée inconnue.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one. Risque de réaction allergique.

Nom de la matière : T6N01Series[Y][3]

12126 Version n°: 01 Date d'émission : le 07-09-17

#### 2.3. Autres dangers

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux. Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes.

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Eau	65-85	7732-18-5	-	-	
		231-791-2			
Classification : -					
pyrrolidone-2	< 7.5	616-45-5	01-2119475471-37-XXXX	-	
		210-483-1			
Classification : Eye Irrit	2;H319				
Colorant jaune	< 7.5	Confidentiel	-	-	
Classification :		-			
magnesium nitrate hexahydrate	< 2.5	13446-18-9	01-2119491164-38-XXXX	-	
		233-826-7			
Classification: Eye Irrit	2;H319				

Remarques sur la composition Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Donnée inconnue. Informations générales

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe

ou persiste, consulter un médecin.

Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) Contact avec les yeux

pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation

persiste, consulter un médecin.

Ingestion En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Donnée inconnue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et

traitements particuliers

nécessaires

Donnée inconnue.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Donnée inconnue. Risques généraux d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Produit chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Movens d'extinction

inappropriés

Aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Donnée inconnue.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Donnée inconnue.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Donnée inconnue.

Nom de la matière : T6N01Series[Y][3]

SDS FRANCE 12126 Version n°: 01 Date d'émission : le 07-09-17

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Porter l'équipement personnel de protection approprié.

Pour les secouristes Donnée inconnue.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans

un système d'évacuation des eaux usées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer

au moyen de pompes.

6.4. Référence à d'autres

Donnée inconnue.

# rubriques

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles

Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

incompatibilités

Donnée inconnue.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Donnée inconnue.

#### Doses dérivées sans effet (DDSE)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
magnesium nitrate hexahydrate (CAS 13446-18-9)	Consommateurs	Cutané	12.5 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Inhalation	10.9 mg/m3	Long terme systémique
		Oral	12.5 mg/kg bw/d	Long terme systémique
	Travailleurs	Cutané	20.8 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Inhalation	36.7 mg/m3	Long terme systémique
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)	Consommateurs	Cutané	6 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Cutané	167 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Inhalation	17.1 mg/m3	Long terme systémique
		Oral	5.2 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Oral	33.3 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
	Travailleurs	Cutané	277 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Cutané	10 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Inhalation	57.8 mg/m3	Long terme systémique
centrations prédites sans effet (PNEC)				
Composants	Туре	Voie	Valeur	Forme
magnesium nitrate hexahydrate (CAS 13446-18-9)	Sans objet	CNTP	18 mg/l	Station d'épuration
		Eau de mer	0.045 mg/l	
		Eau douce	0.45 mg/l	
		Périodiqueme nt	4.5 mg/l	Communiqués
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)	Sans objet	CNTP	10 mg/l	Station d'épuration
			0.05 "	
		Eau de mer	0.05 mg/l	

Nom de la matière : T6N01Series[Y][3]

ComposantsTypeVoieValeurFormePériodiqueme nt<br/>Sédiment<br/>Sol0.5 mg/l<br/>0.4205 mg/kg<br/>0.0612 mg/kgCommuniqués

Directives au sujet de

Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

l'exposition

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Utiliser dans une zone correctement ventilée.

appropriés

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.

Protection des yeux/du

Donnée inconnue.

visage

Protection de la peau

Protection des mains Donnée inconnue.
 Autres Donnée inconnue.
 Protection respiratoire Donnée inconnue.
 Risques thermiques Donnée inconnue.

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Donnée inconnue.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

**État physique** Liquide.

Forme Donnée inconnue.

Couleur Jaune

OdeurDonnée inconnue.Seuil olfactifDonnée inconnue.

**pH** 8 - 8.4

Point de fusion/point de

congélation

Donnée inconnue.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Illition et Non déterminé

Point d'éclair > 93.3 °C (> 200.0 °F) Pensky-Martens coupe fermée

Taux d'évaporationNon déterminéInflammabilité (solide, gaz)Donnée inconnue.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure

d'inflammabilité (%)

Donnée inconnue.

limite supérieure Donnée inconnue. d'inflammabilité (%)

Pression de vapeur Non déterminé

Densité de vapeur >= 1 (air = 1,0).

Solubilité(s)

Solubilité (dans l'eau) Soluble dans l'eau

Coefficient de partage: Donnée inconnue.

n-octanol/eau

**Température** Donnée inconnue.

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Donnée inconnue.

Viscosité <= 2 cP

Propriétés explosives Donnée inconnue.

Propriétés comburantes Non déterminé

< 155 g/L COV

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Donnée inconnue.

10.2. Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Ne se produit pas.

Donnée inconnue. 10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

10.6. Produits de Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire. décomposition dangereux

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Informations générales Donnée inconnue.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un

danger par inhalation.

Le contact avec la peau peut provoquer une légère irritation. Contact avec la peau Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation. Contact avec les yeux

Ingestion Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**Symptômes** Donnée inconnue.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité aiguë

Résultats d'essais Composants **Espèce** 

pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)

<u>Aiguë</u> Oral

**DL50** 

Rat

> 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classée comme irritante selon le test sur oeil de lapin isolé.

Sensibilisation respiratoire Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Non irritant chez le lapin (OCDE 404)

Mutagénicité sur les cellules

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

germinales Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Informations sur les mélanges Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Donnée inconnue.

et informations sur les substances

**Autres informations** 

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir

des informations sur les mesures de premiers secours.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.

Nom de la matière : T6N01Series[Y][3] SDS FRANCE Composants Espèce Résultats d'essais

pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)

Aquatique

Crustacé CE50 Puce d'eau (daphnia pulex) 13.21 mg/l, 48 heures

12.2. Persistance et

dégradabilité

Donnée inconnue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée inconnue.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

pyrrolidone-2 -0.85

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Donnée inconnue.

**12.4. Mobilité dans le sol**Donnée inconnue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

vPvB

**12.6. Autres effets néfastes**Donnée inconnue.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduairesDonnée inconnue.Emballage contaminéDonnée inconnue.Code des déchets UEDonnée inconnue.

Informations / Méthodes

Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau.

d'élimination

Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau.

Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales,

nationales et fédérales en matière de protection de lenvironnement.

Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à

l'adresse http://www.hp.com/recycle.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

**IATA** 

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

**IMDG** 

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

**ADR** 

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Autres informations Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT),

l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de

marchandises dangereuses (RID).

#### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA N'est pas listé.

#### **Autorisations**

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation

N'est pas listé.

#### **Restrictions d'utilisation**

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réalementé.

#### Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants: US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

**Autres informations** 

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux dispositions de la réglementation (UE) 2015/830. Classification conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 modifiée.

Dispositions particulières : Règlementation (CE) N°1907/2006 du Parlement et du Conseil Européen concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions relatives aux produits chimiques (REACH), établissant une Agence Européenne des Produits Chimiques, amendant la Directive 1999/45/CE et rejettant la Règlementation du Conseil (CEE) N°793/93 et la Règlementation de la Commission (CE) N°1488/94 ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE (dans sa version amendée du OJ L (Journal officiel de l'Union européenne) 396 du 29.05.2007 page 3 avec plus amples rectifications et avenants).

Réglementations nationales

Donnée inconnue.

15.2. Évaluation de la sécurité

Se référer au document SUMI ou GEIS ci-joint, le cas échéant.

chimique

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Références

Règlement (CE) No 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions d'utilisation des produits chimiques (Règlement REACH) et instituant une Agence européenne des produits chimiques.

Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 modifiant le Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (CE) No 1272/2008 du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, tel qu'amendé (Règlement CLP).

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Estimate based on test data on similar toner/developer/drum and/or the raw materials of this product.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H319 Risque de grave irritation oculaire.

Nom de la matière : T6N01Series[Y][3]

#### Informations de révision

1. Product and Company Identification: Nom commercial alternatif Composition/Renseignements sur les ingrédients : Ingrédients

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques: Contact avec les yeux RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques: Contact avec les yeux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques: Ingestion RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques: Inhalation

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques: Contact avec la peau RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques: Contact avec la peau

RUBRIQUE 16: Autres informations: Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations: Références

RUBRIQUE 16: Autres informations: Informations de formation

Informations de formation Clause de non-responsabilité

Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1 ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications règlementaires d'autres pays.

#### Explication des abréviations

**ACGIH (États-Unis)** Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux

CAS Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques) Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund **CERCLA** 

Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)

**CFR** Code de Réglementation Fédérale

COC Cleveland coupe ouverte Ministère des Transports Ministère des transports

des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

**EPCRA** 

Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification

des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)

**IARC** Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer

National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la **NIOSH** 

Sécurité du Travail)

NTP Programme National de Toxicologie

**OSHA** Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la

Sécurité du Travail)

PFI Limite d'Exposition Admise

Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources **RCRA** 

**REC** Recommandé

Limite d'Exposition Recommandée RFI

**SARA** Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du

SuperFund Act)

**VLCT** Limite d'exposition à court terme

Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de TCLP: <value>

Lixiviation)

Seuil Limite Vle

**TSCA** Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques

COV Composés Organiques Volatils

Nom de la matière : T6N01Series[Y][3]